



Détournement de fonds Comité d'Entreprise

Par **beurre**, le **04/06/2013** à **23:26**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire s'il y a prescription au penal pour un detournement de fonds a un comite d'entreprise contates en 2008 et pour lequel aucune procedure n'a ete enclenchee a ce jour. Par contre peut on poursuivre au civil et quelles sont les peines encourues? La peine au civil est elle mentionnee sur le casier judiciaire n° 3?

Merci beaucoup